Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 087-218706505-20261104-2026_D_067-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quatre novembre deux mille vingt-six à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de LAFAYE Laurent.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
29	25	28
Date de la convocation : 28/10/2026		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : LAFAYE Laurent, BATIER Jean-François, BARRIERE Danielle, BONNY Marie-Claude, DUGEAY Pascal, MARIAUD Eric, REYNAUD Christian, GOUVIER Eric, MIGNOT Jean-Marie, ROBERT Marie-José, ROUX Blanche, BOISSONNEAU Magali, MOUTAUD Florence, MEGE Frédéric, MARCOUL-SOULIE Bénédicte, NIOSSOBANTOU Dimitri, NICOT Damien, ROUGIER Julien, TRICARD Morane, BUSSIERE Pascal, MOMART Fabrice, EHLIG Genêt, DELIRANT Rose, HENRY Amélie, LABROUE Sandrine

Représentés : BALOT Nicolas représenté par LAFAYE Laurent, GRANET Frédérique représentée par MARCOUL-SOULIE Bénédicte, MORIN Julien représenté par BUSSIERE Pascal

Absents et Excusés : MOURET Stéphanie

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, ROBERT Marie-José est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

N°2026_D_067
Objet : Compte-rendu de délégation du maire

Par délibération N°2026_D_009 en date du 21 mars 2026, le Conseil municipal a délégué au maire certaines attributions conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des collectivités territoriales.

Dans le cadre de ces délégations, Monsieur le maire a pris les décisions suivantes :

- Décision du maire en date du 21 octobre 2026 acceptant un don de 25 000 euros dont le donateur souhaite rester anonyme.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 087-218706505-20261104-2026_D_067-DE

Le Conseil municipal prend acte.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le mercredi 4 novembre 2026

Le secrétaire de séance,
ROBERT Marie-José

Le maire,
Laurent LAFAYE

MAIRIE DE FEYTIAT (Haute-Vienne)

Certifiée exécutoire
Reçue en préfecture le :
Publiée le :
Le maire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son envoi au représentant de l'État.